Séance du 04/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 170
Dossier : 180381

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion
Objet : Budget de l'exercice 2018 - Décision Modificative n° 2 du budget principal et Décision Modificative n° 1 du budget annexe des Activités Funéraires - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 25/05/2018
Compte rendu affiché le : 05/06/2018
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 14 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 54 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présent de la question 1 à la question 93 du projet de l'ordre du jour.), Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, Mme Raphaëlle JEANSON (Présente de la question 1 à la question 91 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (Présent de la question 1 à question 93 du projet de l'ordre du jour.), Mme Geneviève ALBOUY (Présente de la question 1 à la question 93 du projet de l'ordre du jour.), M. Lionel SAUGUES (Présent de la question 1 à la question 93 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :
M. Gilles ARTIGUES (pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON) M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Jean-Jacques PAUZON) M. Lionel BOUCHER (pouvoir à Mme Marie-Camille REY) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) M. Patrick NEYRET (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) Mme Marie-Hélène THOMAS (pouvoir à Mme Maryse BIANCHIN) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. Florent PIGEON) M. Gabriel DE PEYRECAVE (pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 170
Dossier : 180381

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion
Objet : Budget de l'exercice 2018 - Décision Modificative n° 2 du budget principal et Décision Modificative n° 1 du budget annexe des Activités Funéraires - Approbation.

□ Rappel et Références :
Le Budget Primitif 2018 a été voté le 26 février 2018.

□ Motivation et Opportunité :
Cette Décision Modificative présente plusieurs caractéristiques. Elle reprend les dépenses restant à réaliser et les recettes restant à recouvrer en investissement ainsi que les résultats comptables de l'exercice 2017 et leur affectation (voir délibération d'affectation).

La Décision Modificative ajuste également le Budget Primitif 2018 par des propositions nouvelles ou des transferts de crédits entre chapitres.

La reprise des résultats 2017 et l'exécution du budget 2018 nécessitent des inscriptions et ajustements budgétaires pour le budget principal et le budget annexe des Activités Funéraires.
La Décision Modificative se traduit par des dépenses et des recettes réelles et des écritures d'ordre.

□ Contenu :
Elle est présentée comme suit :

A - Budget principal
B - Budget annexe des Activités Funéraires

Tous les chiffres sont donnés en millions d'euros (M€).

A - BUDGET PRINCIPAL (Décision Modificative n° 2)

L'excédent global de clôture du budget Ville (EGC), Restes à Réaliser compris (RàR), constaté au Compte Administratif 2017, s'élève à 43.47 M€. La Décision Modificative reprend les résultats de 2017 conformément à la délibération d'affectation de ce jour, avant de décrire les propositions nouvelles.

De manière synthétique, la Décision Modificative s'équilibre ainsi :

Mouvements budgétaires = réels + ordre

Reprise du CA 2017 du budget Ville			
Décision Modificative	**Dépenses (1)**	**Recettes (2)**	**Solde (2) - (1)**
Reprise de l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement (22.32 M€) du budget Ville : - En fonctionnement - En investissement		 4.14 18.18	
Reprise d'investissement reporté en ligne 001		24.23	
EGC (hors RàR) Excédent global de clôture (a)		46.55	46.55
Restes à Réaliser en investissement (b)	7.61	4.53	- 3.08
EGC (RàR compris) (c) = (a) + (b)	7.61	51.08	43.47

Propositions nouvelles de la DM2			
Décision Modificative	**Dépenses (1)**	**Recettes (2)**	**Solde (2) - (1)**
Fonctionnement (mouvements réels)	5.02	4.28	- 0.74
Fonctionnement (mouvements d'ordre)	0.81	1.55	0.74
Sous-total Fonctionnement	**5.83**	**5.83**	**0.00**
Investissement (mouvements réels)	47.78	48.51	0.73
Investissement (mouvements d'ordre)	11.65	10.92	- 0.73
Sous-total Investissement	**59.43**	**59.43**	**0.00**
Dont propositions nouvelles	*3.38*	*1.71*	*- 1.67*
TOTAL GENERAL DE LA DM 2018	**65.26**	**65.26**	**0.00**

Les résultats de clôture de fonctionnement 2017 (22.32 M€) et de clôture d'investissement 2017 (RàR compris) (21.16 M€) permettent de financer le solde des propositions nouvelles (- 1.67 M€).

Parmi les principaux ajustements ou actions nouvelles, on peut noter :

1°/ Dépenses et recettes réelles

a) Recettes réelles de fonctionnement (0.141 M€)
Il s'agit essentiellement :

- **Affaires Culturelles :** pénalités de retard appliquées sur les marchés de travaux pour la construction de la Comédie (Recettes : 0.147 M€),

- **Education/ Petite Enfance :** compléments de recettes relatives aux redevances de la délégation de service public (DSP) de la crèche La Source (Recettes : 0.055 M€ / Dépenses : 0.010 M€),

- **Finances et Contrôle de Gestion :** ajustement de la DCTF (0.033 M€), de la DCTH (0.225 M€), de la DNP (0.115 M€), annulation de la DUS (ex DCTP) inscrite au BP 2018 (- 0.143 M€), hausse de la DSUCS (0.174 M€), de la DGF (0.064 M€), ajustement du produit fiscal (- 0.545 M€),
  ***DCTF** : Dotation de Compensation de la Taxe Foncière*
  ***DCTH** : Dotation de Compensation de la Taxe d'Habitation*
  ***DNP :** Dotation Nationale de Péréquation*
  ***DUS : (ex DCTP) :** Dotation Unique Spécifique (ex Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle)*

***DSUCS** : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale*
***DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement*

- **Immobilier, Achats et Services :** remboursement par l'Etat des frais de nettoyage lors de la réquisition pendant la période hivernale du gymnase de la Rivière (Dépenses/Recettes : 0.024 M€),

- **Sports Jeunesse et Vie associative :** recettes supplémentaires relatives à la nouvelle offre de l'Ecole municipale des sports, les mercredis matins, dans le cadre du changement des rythmes scolaires (Recettes : 0.010 M€ / Dépenses : 0.005 M€),

- **Diverses recettes supplémentaires :** (- 0.018 M€).

b) <u>Dépenses réelles de fonctionnement (0.518 M€)</u> [hors affectation des excédents (4.499 M€)]

Les inscriptions de dépenses les plus significatives sont :

- **Affaires Culturelles** : inscription de crédits supplémentaires (0.050 M€) pour la Fête du Livre suite à des apports de partenaires en 2017et pour le Musée d'Art et d'Industrie afin d'intégrer les collections de l'association "Histoire et Patrimoine" (0.009 M€),

- **Cadre de Vie :** crédits supplémentaires pour l'achat de sel de déneigement à des tarifs préférentiels en basse saison et pour la location d'engins spécifiques de déneigement (0.112 M€), remboursement à Saint-Etienne Métropole des dépenses de voirie effectuées dans la zone industrielle de Molina (0.009 M€),

- **Education/ Petite Enfance :** augmentation du versement au délégataire de la DSP de la crèche La Source (Dépenses : 0.010 M€ / Recettes : 0.055 M€),

- **Immobilier, Achats et Services :** frais de nettoyage lors de la réquisition pendant la période hivernale du gymnase de la Rivière (Dépenses/Recettes : 0.024 M€),

- **Ressources humaines :** restitution de crédits relatifs aux cotisations IRCANTEC, les agents de l'Opéra n'étant pas assujettis (- 0.030 M€), crédits supplémentaires pour le remplacement d'un agent à l'Opéra (0.010 M€),

- **Sports Jeunesse et Vie associative :** complément de crédit pour le nouveau dispositif Noctambus correspondant pour l'essentiel à des dépenses de 2017 en raison d'un retard de facturation par la STAS (0.023 M€), prestations de maintenance externalisées à la piscine Raymond Sommet et au Centre Nautique Yves Nayme (0.021 M€); crédits supplémentaires pour la nouvelle offre de l'école municipale des sports, les mercredis matins, dans le cadre du changement des rythmes scolaires (Dépenses : 0.005/Recettes : 0.010 M€),

- **Divers ajustements :** (0.275 M€).

c) <u>Recettes réelles d'investissement (1.575 M€)</u>

Les principales recettes d'investissement sont :

- **Affaires Culturelles** : régularisation comptable afin d'individualiser sur une opération spécifique les travaux du pôle Arts Plastiques (Dépenses / Recettes : 0.036 M€),

- **Développement Urbain, Social et de l'Emploi :** inscription de crédits supplémentaires en recettes pour diverses cessions foncières à réaliser en 2018 (1.3 M€),

- **Sports Jeunesse et Vie associative :** deux fonds de concours sollicités auprès de Saint-Etienne Métropole au titre de la réhabilitation énergétique des bâtiments publics et du raccordement au réseau de chauffage urbain pour la piscine Raymond Sommet (0.161 M€) et pour la salle Omnisports (0.020 M€)

- **Divers ajustements :** (0.058 M€).

d) <u>Dépenses d'investissement (2.863 M€)</u> [hors affectation des excédents (37.309 M€)]

Les principales dépenses d'investissement sont :

- **Affaires Culturelles** : inscription de crédits supplémentaires pour le Musée d'Art et d'Industrie afin d'intégrer les collections de l'association "Histoire et Patrimoine" (0.022 M€),

- **Cadre de Vie :** inscription de crédits supplémentaires pour l'acquisition de parcelles en périmètre de protection sur le massif du Frioul (0.043 M€) et pour la création de la piste forestière "des regards" sur la commune de Tarentaise - massif du Grand Bois (0.023 M€),

- **Développement Urbain, Social et de l'Emploi :** complément de crédits pour le paiement du solde de la participation de la Ville suite au bilan financier de l'OTHA du Crêt de Roc (0.808 M€), démolitions sur divers quartiers de la Ville (0.730 M€), paiement de la TVA à l'EPASE (Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne) suite à la remise des biens pour 2018 (0.497 M€), acquisition rue des Forges (0.250 M€),

- **Education / Petite Enfance :** achat de matériel et de mobilier supplémentaire suite au dédoublement des classes de Cours Préparatoire prévu pour la rentrée prochaine (0.080 M€),

- **Sports, Jeunesse et Vie associative :** paiement du premier acompte concernant le projet de réfection globale de la piste d'athlétisme du stade Henri Lux (0.475 M€), réalisation de travaux afin de garantir le bon fonctionnement et d'assurer la pérennité de la patinoire (0.123 M€),

- **Divers ajustements :** (- 0.188 M€).

<u>2°/ Dépenses et recettes d'ordre (12.467 M€)</u>

Il s'agit d'écritures comptables relatives :
- aux subventions d'équipements transférées au compte de résultat (0.087 M€ en dépenses et en recettes),
- aux dotations aux amortissements (0.810 M€) et aux reprises d'amortissements (1.460 M€),
- à des opérations patrimoniales (10.110 M€ en dépenses et en recettes) dont 10.106 M€ pour des écritures comptables liées à l'intégration dans l'actif de la Ville des biens remis par l'EPASE en 2018, dont 0.004 M€ pour des cessions de matériels et des cessions foncières.

<u>B - BUDGET ANNEXE DES ACTIVITÉS FUNÉRAIRES (Décision Modificative n° 1)</u>

De manière synthétique, la Décision Modificative n° 1 s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	**RECETTES**
FONCTIONNEMENT	**1.44**	**1.44**
- Mouvements réels		
- Mouvements d'ordre		
- Excédent de fonctionnement 2017 reporté (ligne 002)		1.44
- Virement à la section d'investissement (023)	1.44	
INVESTISSEMENT	**2.27**	**2.27**
- Restes à Réaliser		
- Propositions nouvelles réelles	2.27	
- Mouvements d'ordre		
- Excédent d'investissement reporté (ligne 001)		0.83
- Virement de la section de fonctionnement (021)		1.44
Sous-total Mouvements réels	**2.27**	**2.27**

Mouvements d'ordre	**1.44**	**1.44**
TOTAL.....	**3.71**	**3.71**

Le Compte Administratif 2017 du budget annexe des Activités Funéraires dégage un excédent de fonctionnement de clôture de 1.44 M€ et un excédent d'investissement de 0.83 M€ soit un excédent global de clôture de 2.27 M€. Il n'y a pas de Restes à Réaliser.

L'affectation de ces excédents en fonctionnement et en investissement permet d'inscrire des crédits en Décision Modificative n° 1 pour des travaux de maintenance et de réparations sur le crematorium de Côte Chaude.

□ Maîtrise d'ouvrage :

□ Point Financier :

- Coût total investissement TTC : Néant — dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : Néant — dont personnel mis en oeuvre :

- Financement

	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :
Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver la Décision Modificative n° 2 du budget principal et la Décision Modificative n° 1 du budget annexe des Activités Funéraires.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 43 voix pour, 16 voix contre, 0 abstention(s)

Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée

Nora BERROUKECHE